



COMMUNE DE PANISSIERES **PROCES VERBAL REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 12 septembre 2016 à 20 h 30, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 08/09/2016.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, DUCREUX Anne, MIOCHE Laurent, DUSSUD Grégory, M GONZALEZ Éric, ROCHE Robert, DENIS Catherine, DI QUINZIO Carole, DUCHENE Colette, GRANJON Marc, FAYE Sylvie, BEFORT Jean-Marc, PRAILE Anne, BOISSONNET Annick, BERTALOTTO Frédérique, SERRAILLE Loïc, JACQUEMOT Estelle, ALLAIX Gilles, BONNET Philippe, MERLE Jean-Michel.

Absents excusés : BONNASSIEUX Bernard, GUILLAUMOND Monique (procuration à DI QUINZIO Carole).

Secrétaire de Séance : Catherine DENIS

MPG/ 06 2016

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer favorablement.

Le Procès-verbal de la réunion du 04/07/2016 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises par le Maire en vertu de la délégation du Conseil municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- Extension aux activités du mercredi et pérennisation de la régie relative au Centre de loisirs
- Dépôt de plainte réalisé auprès de la Gendarmerie de Feurs suite au vol du camion des services techniques communaux.
- Révision de loyers : les loyers des garages communaux du bâtiment de la Poste sont révisés en regard de l'indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre 2016. Le loyer du garage n°3 est porté de 82,51€/trimestre à 82,55€ au 15 juillet 2016, celui du garage n°2 est porté de 81,83€/trimestre à 81,88€ au 1^{er} juin 2016.

1- Fonds de concours au bénéfice de la Communauté de communes des Collines du Matin pour création de voirie sur le Boulevard des Sports et le Boulevard des Frères Lumière.

Monsieur Le Maire rappelle que la réalisation de la première phase des travaux pour la réfection du Boulevard des Sports et du Boulevard des Frères Lumière devient urgente au regard de la sécurité des personnes, notamment des élèves du Collège de Panissières fréquentant régulièrement ce périmètre.

Les travaux de voirie, d'un montant estimé de 357 000€, relèvent de la compétence de la Communauté de Communes des Collines du Matin. Ils sont diligentés par ses soins, en regard d'une enveloppe financière, estimée à 150 000€, attribuée à la commune de Panissières. Le montant total des travaux dépassant l'enveloppe attribuée par la Communauté de Communes, il convient de verser un fonds de concours pour les travaux d'aménagement du boulevard des Sports et du Boulevard des Frères Lumière.

Le plan de financement prévisionnel est ainsi envisagé :

Total Opération Voirie TTC	Communauté de Communes	Récupération FCTVA	Fonds de concours commune de Panissieres
357 000 €	150 000 €	58 500 €	148 500 €

Les travaux financés consistent à l'aménagement de la chaussée et des travaux d'accessoires de chaussée, notamment l'établissement de bordures et de trottoirs...

La Commune de Panissières s'engage à verser le montant du fonds de concours à la fin des travaux sur présentation du procès-verbal de réception des travaux et du décompte des travaux réellement réalisés.

La participation financière de la commune de Panissières sera réglée en une seule fois dans les 30 jours sur présentation du titre exécutoire par la Communauté de Communes des Collines du Matin.

Par ailleurs, au regard de l'engagement financier que représentent ces travaux pour le budget communal, le Maire propose de soumettre ce dossier d'aménagement communal à l'arbitrage des services du Département pour obtention d'une subvention. Le dossier de demande de subvention pourra être proposé, après dérogation délivrée par le Département pour commencer les travaux, car ce dernier est éligible dans le cadre des nouveaux dispositifs de financement du Département de la Loire en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Les conseillers émettent un avis favorable pour le versement d'un fonds de concours de 148 500 € au bénéfice de la Communauté de Communes des Collines du Matin dans les conditions ci-précisées et autorisent le Maire à signer toutes pièces se rattachant à cette démarche. Le Conseil municipal habilite également le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et signer tous documents relatifs à la demande de subvention auprès du Département de la Loire.

Délibération adoptée à l'unanimité

- Votants : 22
- Exprimés : 22
- Pour : 22

2- Décision modificative du Budget principal de la commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les virements de crédits nécessaires à l'équilibre budgétaire 2016 pour le budget principal, suite à la validation du fonds de concours au bénéfice de la Communauté de communes des Collines du Matin pour création de voirie sur le boulevard des Sports et le

Boulevard des frères Lumière, et au regard des travaux d'éclairage public réalisés par le Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de la Loire.

Dépense d'investissement : Cpte 2313 Constructions : -25 000 €
Cpte 21312 Bâtiments scolaires : -56 000€
Cpte 2135 Installations générales : -2 000€

Dépense d'investissement :

Cpte 2041512 :Subvention d'équipement GPF de rattachement : +59 000 €
Cpte 2041581 :Subvention d'équipement autres groupements : +24 000 €

Les conseillers se prononcent favorablement à l'égard de la décision modificative du budget principal.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

3- Décision modificative du Budget Assainissement de la commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les virements de crédits nécessaires à l'équilibre budgétaire 2016 pour le budget assainissement, au regard de travaux nécessaires pour le réseau d'eaux usées de la commune.

Dépense d'investissement : Cpte 2315 Constructions : -80 000 €

Dépense d'investissement : Cpte 21532 Réseaux d'assainissement : +80 000 €

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

4- Amortissement des subventions d'équipements versées

L'arrêté du 29/12/11 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 a été modifié par le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015. Les durées d'amortissement maximales des subventions d'équipements versées par les communes sont allongées.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal, après avis de la commission des finances, d'approuver les différentes cadences d'amortissement des subventions d'équipement versées par la commune de Panissières quel qu'en soit le montant, ainsi que leur bénéficiaire, personne de droit public ou personne de droit privé.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir le mode d'amortissement linéaire et d'adopter en fonction de la nature de la subvention d'équipement versée, les durées d'amortissement suivantes :

- Subvention d'équipement versée « biens mobiliers, matériel et études » : 5 ans

- Subvention d'équipement versée « bâtiments et installations » : 30 ans
- Subvention d'équipement versée « projets d'infrastructures d'intérêt national » : 40 ans
- Subvention d'équipement versée « aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune des catégories précédentes » : 5 ans

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

5 – Approbation des règlements relatifs aux nouvelles activités périscolaires et à la garderie périscolaire

La Première Adjointe, Régine Terraillon, présente au Conseil Municipal les règlements relatifs aux activités périscolaires et à la garderie périscolaire.

Ces derniers font mention des modalités d'ouverture propres à chaque temps d'accueil des enfants, ainsi que la tarification de l'accueil, les mesures disciplinaires envisageables et les responsabilités de chacun. Les conseillers valident les deux règlements proposés.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

6 – Tarifs du Centre de Loisirs : activités du mercredi

Le Maire propose au Conseil Municipal la grille tarifaire suivante pour les prestations du centre de loisirs communal sur les activités du mercredi de 11h30 à 18h, à compter du 14 septembre 2016 :

Quotient	$QF \leq 450$	$451 \leq QF \leq 700$	$701 \leq QF \leq 900$	$901 \leq QF \leq 1200$	$1200 \leq QF$
Sans repas	3.80 €	5.60 €	7.00 €	8.00 €	9.00 €
Avec repas	7.80 €	9.60 €	11.00 €	12.00 €	13.00 €

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

7 – Assainissement : présentation du rapport annuel du délégataire (RAD) et du rapport sur le prix et la qualité du service (RPOS) 2015

L'Adjointe déléguée à l'assainissement, Anne Ducreux, livre les informations clés relatives au rapport annuel du délégataire et au rapport sur le prix et la qualité du service de l'année 2015 pour le service assainissement de la collectivité.

Il convient de retenir que 1181 branchements sont desservis. Sur l'année 2015, 295 194 m3 de volume sont épurés au niveau de la station (eaux usées et eaux pluviales) et 84 480 m3 sont facturés (eaux usées). 36 tonnes de matières sèches de boues sont produites et 16 tonnes sont épandues.

Les recettes 2015 se composent de la redevance assainissement pour 166 570€ et de la participation à l'assainissement collectif (PAC) pour 3400€.

Les rapports sont appréciés par le Conseil municipal et mis à la disposition du public.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

8 – Subvention exceptionnelle accordée à une association

Grégory Dussud, Adjoint aux finances, rappelle le caractère obligatoire de la lutte contre les ragondins et le rat musqué dans le département de la Loire (Arrêté DT 15-01224 portant sur l'organisation de la lutte collective contre les ragondins et le rat musqué pour la campagne cynégétique 2015-2016).

Le piégeage est le seul moyen permettant une stabilisation des populations de ces nuisibles. Une subvention de 160€ au bénéfice du Groupement départemental de lutte contre les rats musqués et les ragondins de la Loire permettra de répondre à ces exigences.

Le conseil municipal valide l'octroi d'une subvention de 160€ à l'association ci-mentionnée.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

9 – Renouvellement de l'adhésion à Gîte de France au bénéfice du Gîte communal de la Ferme Seigne

De façon à maintenir la diffusion de l'information des activités de location du Gîte communal de la Ferme Seigne, il est proposé de renouveler l'adhésion de la commune à Gîte de France. Le montant de la cotisation 2017 s'élève à 331,86€.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

10 – Rapport des commissions et questions diverses

- Finances :

Grégory Dussud précise que le budget de fonctionnement de la commune est observé avec vigilance. Il connaît à ce jour un niveau de consommation de crédits normal.

S'agissant du récent vol du camion des services techniques, il conviendra de réaliser un recensement des tâches attendues avant d'arbitrer pour une éventuelle location du matériel.

Sports-Communication :

La réfection d'un vestiaire du gymnase est programmée pendant les vacances de la Toussaint.

CCAS

Le repas des aînés est organisé à la salle d'animation le 28 octobre 2016.

Foire de la Saint Loup

Philippe Bonnet livre le programme des festivités, et rappelle la tenue d'un concours de gâteaux à destination des enfants, organisé par Sylvie Faye.

Communauté de Communes des Collines du Matin

Jean-Michel Merle signale la tenue de différentes réunions pour les différentes communautés de communes intéressées par le récent SDCI validé par le Préfet. Le SCOT de la Loire fait l'objet d'une enquête publique actuellement. Les travaux de déploiement de la fibre optique se poursuivent : les travaux de génie civil sont terminés, le déroulage de la fibre optique est réalisée.

La séance est levée à 21H50.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le 17 octobre 2016.

Le Maire, Christian MOLLARD.



The image shows a blue circular official stamp from the 'MAIRIE DE PANISIÈRES (LOIRE)'. The stamp features a central emblem and is surrounded by the text 'MAIRIE DE PANISIÈRES' at the top and '(LOIRE)' at the bottom, separated by two small stars. A handwritten signature in black ink is written across the stamp.